

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 316-CX-1358**

concernant l'approbation du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières pour les services offerts par l'Université

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent seizième réunion tenue le lundi 2 juin 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

**ATTENDU** l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 5.3.3 b) du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** le bail de location intervenu entre l'Université du Québec en Outaouais et le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières (CPNF) (Résolution 310-CX-1343 et Résolution 312-CX-1349);

**ATTENDU** la nécessité de convenir des services qui seront offerts, services non couverts par le bail ainsi que la tarification;

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le Protocole d'entente relatif à l'accès à des services de soutien à l'enseignement entre l'Université du Québec en Outaouais et le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice